



EPREUVES ORALES DE LANGUES VIVANTES AU BACCALAUREAT GENERAL

Deux épreuves attendent les élèves en dehors de leur épreuve écrite 'classique' d'examen de fin d'année.

I: Epreuve de Compréhension Orale.

Durant l'année, vers le mois de Mars, les élèves entendront un document authentique (interview, reportage, discours...) dont le choix est laissé à la discrétion de leur enseignant.

Le document aura une durée maximale d'UNE MINUTE TRENTE.

Ce document sera diffusé 3 fois séparées par deux intervalles d'UNE MINUTE. Ils pourront prendre les notes qu'ils désireront pendant les écoutes.

A l'issue de la troisième diffusion, les candidats auront un laps de 10 minutes pour **RETRANSCRIRE** le contenu du document **EN FRANÇAIS**: Ils devront donc écrire ce qu'ils ont compris du document. L'examen entier se déroulera dans la salle de classe habituelle dans un **silence total**.

La copie sera rendue à l'enseignant qui, selon un barème académique, attribuera une note qui sera consignée dans les résultats finaux (et de ce fait non communiquée) du BAC.

Des examens blancs et autres entraînements auront lieu au cours de l'année scolaire.

II: Epreuve d'Interaction Orale.

Au cours de l'année, Les candidats étudieront 4 notions.

Avec l'enseignant, ils dégageront des problématiques (sujets d'exposé, en somme) qui serviront de support à leur exposé (qui se déroulera aux alentours de la fin avril).

Le jour de l'examen oral:

Le candidat tirera au sort l'UNE DES NOTIONS abordées pendant l'année.

Il aura alors 10 minutes pour préparer un exposé de 5 minutes, et dans la langue, sur la problématique de son choix en rapport avec la notion tirée.

Il fera son exposé devant son examinateur (son enseignant habituel) qui l'écouterà **SANS INTERVENIR**.

A l'issue de cet exposé, l'enseignant, dans la langue étudiée, interrogera et discutera avec l'élève à propos des éléments que ce dernier aura exposés pendant sa présentation, et **UNIQUEMENT** sur ces éléments là.

ATTENTION : La qualité de l'expression sera privilégiée par rapport au contenu.

L'élève sera évalué selon un barème académique précis et sa note sera tenue secrète et consignée dans ses résultats finaux.

Des examens blancs et autres entraînements auront lieu au cours de l'année scolaire. »

III : Calendrier

Lundi 05/Mardi 6 mars 2018	Epreuve de compréhension orale
Semaine du 19 mars 2018	Entraînement à l'épreuve d'expression orale
Du 23 au 27 avril 2018	Epreuve d'expression orale